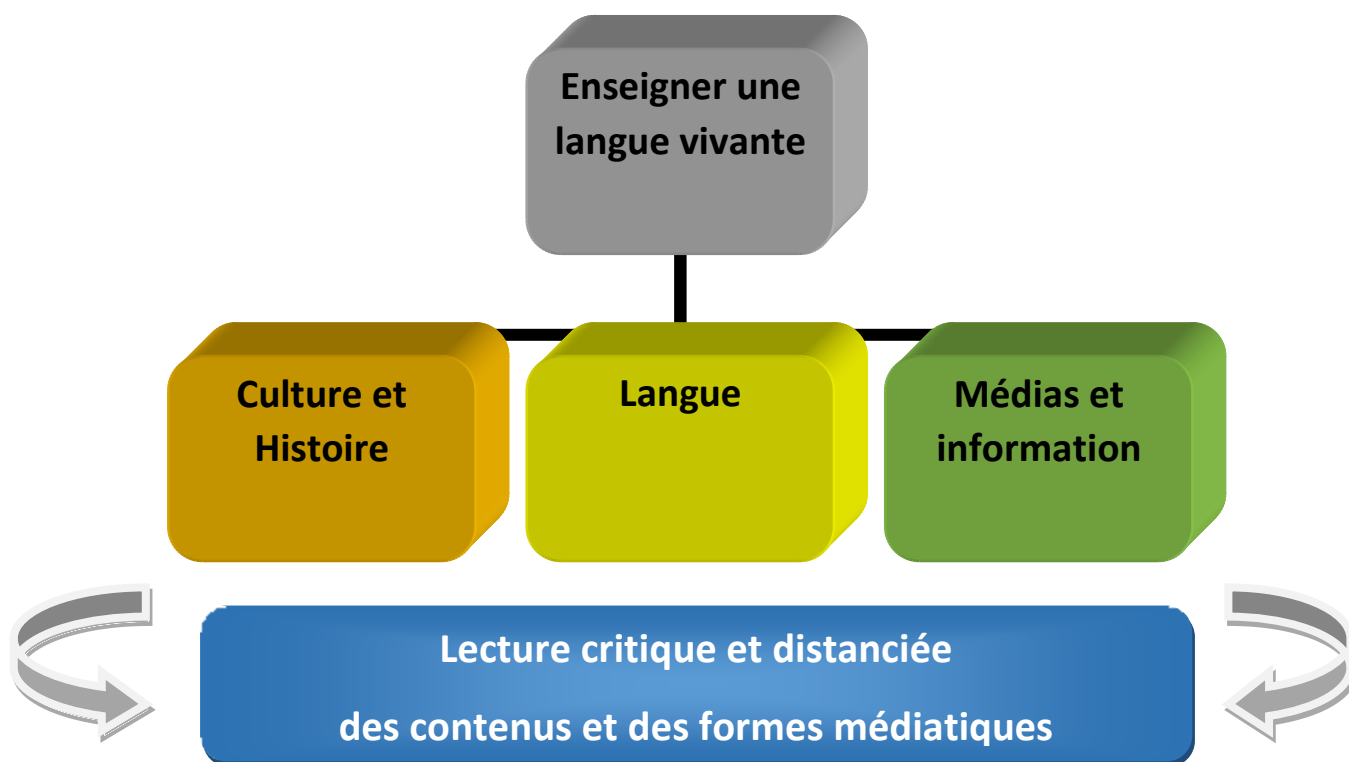


# Professeur de langue vivante

## Catalyseur de l'éducation aux médias et à l'information

Par l'équipe éditoriale du [portail interlangues de l'académie de Grenoble](#)

La spécificité de la mission du professeur de langue vivante se situe au croisement entre plusieurs composantes : l'accès à la culture liée à la langue enseignée, elle-même véhiculée par des sources et perspectives diverses via des supports numériques. Ce **trptyque** (culture – langue – médias et information) requiert, de la part du professeur de langue, de faire monter les élèves en compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information (**EMI**).



Ainsi, les actions menées dans le cadre du cours de langue feront-elles écho à des **compétences transversales** mobilisées dans les autres disciplines. Il convient en effet de rappeler que l'EMI est l'affaire de tous les enseignants, quelle que soit leur discipline de spécialité. Chaque journée passée à l'école, du primaire à l'université, devrait donc former les élèves à une **lecture critique et distanciée des contenus et des formes médiatiques** travaillés en classe.

Si l'ensemble des niveaux et cycles est concerné par l'EMI, le cycle 4 au collège est sans doute le carrefour principal de l'accès à la compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont le tremplin idéal pour cela.

C'est en étant placé par le professeur dans le rôle à la fois de **récepteur** de l'information via les médias et de **concepteur** de produits finis via le numérique notamment (brochures, articles, vidéos, affiches, etc.) que l'élève saura appréhender le monde du 21ème siècle avec un regard critique affuté quant à la fiabilité de l'information, doublé d'un sens de l'éthique quant à la diffusion de l'information et au respect du cadre légal des droits d'auteur.



Les **compétences travaillées**<sup>1</sup>, adossées aux domaines du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, sont les suivantes :

### Utiliser les médias et les informations de manière autonome

Domaine 2

- Utiliser des dictionnaires et encyclopédies sur tous supports.
- Utiliser des documents de vulgarisation scientifique.
- Exploiter le CDI comme outil de recherche de l'information.
- Avoir connaissance du fonds d'ouvrages en langue étrangère ou régionale disponible au CDI et les utiliser régulièrement.
- Se familiariser avec les différents modes d'expression des médias en utilisant leurs canaux de diffusion.
- Utiliser les genres et les outils d'information à disposition adaptés à ses recherches.
- Découvrir comment l'information est indexée et hiérarchisée, comprendre les principaux termes techniques associés.
- Exploiter les modes d'organisation de l'information dans un corpus documentaire (clés du livre documentaire, rubriquage d'un périodique, arborescence d'un site).
- Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, au collège ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le 'nuage'. Organiser des portefeuilles thématiques.
- Acquérir une méthode de recherche exploratoire d'informations et de leur exploitation par l'utilisation avancée des moteurs de recherche.
- Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations.

## Exploiter l'information de manière raisonnée

Domaines 1, 3 et 5

- Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence.
- S'entraîner à distinguer une information scientifique vulgarisée d'une information pseudo-scientifique grâce à des indices textuels ou paratextuels et à la validation de la source.
- Apprendre à distinguer subjectivité et objectivité dans l'étude d'un objet médiatique.
- Découvrir des représentations du monde véhiculées par les médias.
- S'interroger sur l'influence des médias sur la consommation et la vie démocratique.

## Utiliser les médias de manière responsable

Domaine 3

- Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques.
- Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public.
- Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux.
- Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.
- S'initier à la déontologie des journalistes.

## Produire, communiquer, partager des informations

Domaine 1

- Utiliser les plates formes collaboratives numériques pour coopérer avec les autres.
- Participer à une production coopérative multimédia en prenant en compte les destinataires.
- S'engager dans un projet de création et publication sur papier ou en ligne utile à une communauté d'utilisateurs dans ou hors de l'établissement qui respecte droit et éthique de l'information.
- Développer des pratiques culturelles à partir d'outils de production numérique.
- Distinguer la citation du plagiat.
- Distinguer la simple collecte d'informations de la structuration des connaissances.

<sup>1</sup> Arrêté du 9-11-2015 MENE1526483A

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94717](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717)